

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE517

présenté par

M. Tetart, M. Abad, M. Bouchet, M. Cinieri, M. Couve, M. Fasquelle, M. Gilard, M. Ginesta, Mme Grommerch, M. Herth, Mme de La Raudière, M. Lazaro, M. Le Ray, M. Marc, M. Martin, M. Mathis, M. Moreau, M. Nicolin, Mme Pons, M. Reynès, M. Sordi, M. Straumann, M. Suguenot, M. Tardy, M. Taugourdeau, Mme Vautrin, M. Apparü, Mme Genevard, M. Gérard, Mme Le Callennec, Mme Louwagie et M. Saddier

ARTICLE 25

Au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« L'annonce immobilière »,

les mots :

« Le document prévu au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement à l'alinéa 6.